

être interdites par le gouverneur de Paris. Les honnêtes gens lui sauront gré de cette mesure.

Les journaux de Lyon continuent à annoncer avec grand fracas les enterrements civils auxquels les libres-penseurs sont expressément invités à assister. On nous donne d'assez curieux détails sur la façon dont se célèbrent ces cérémonies. C'est ainsi qu'à l'un des enterrements civils de ces derniers jours, les 190 personnes qui s'étaient rendues à la maison mortuaire, ne se sont plus trouvées que 90 en arrivant au cimetière, parmi lesquelles les chefs de la démagogie lyonnaise MM. Andriane, Favier, etc. On voit que l'empressement n'est pas bien grand.

La décentralisation signale un autre fait caractéristique. A l'enterrement civil d'un enfant de 17 mois, une croix de bois était portée en tête du convoi, ce qui n'indique pas de la part des parents du pauvre enfant, une répudiation bien complète des croyances catholiques.

Voici une note intéressante de la Gazette des Tribunaux sur l'état de l'affaire Ranc :

L'instruction de l'affaire Ranc, qui a été confiée à M. Guichard, capitaine rapporteur près le 3^e conseil de guerre, se poursuit avec activité. On pense, toutefois, que ce procès ne viendra pas à l'audience avant trois semaines, à raison du délai fixé par la loi pour juger les accusés contumax. En effet, après l'ordre de mise en jugement, le président du conseil rend une ordonnance portant que l'accusé qui n'a pu être saisi, sera tenu de se présenter devant la justice dans un délai de six jours, et cette ordonnance est mise à l'ordre du jour. Ce n'est qu'après ce laps de temps qu'il peut être procédé, sur l'ordre du gouverneur de Paris, au jugement par contumace.

D'un autre côté, nous croyons savoir que l'instruction complète de l'affaire exigera un certain temps. Car c'est à tort qu'on a affirmé que M. Ranc avait déjà comparu devant un juge d'instruction pour répondre de sa conduite, en sa qualité de membre de la Commune, et qu'il avait obtenu de ce magistrat une ordonnance de non-lieu.

Il n'en est point intervenu en sa faveur, et il n'a comparu, comme inculpé, devant aucune juridiction civile ou militaire. Il n'a été appelé qu'une seule fois devant un capitaine-rapporteur et devant un Conseil de guerre, et c'était pour y déposer, comme témoin, sur des faits absolument étrangers à ceux qui lui sont reprochés aujourd'hui.

Dans le *Gaulois*, à l'occasion de l'acquiescement par le jury de Perpignan des dix-sept citoyens de Rivesaltes, prévenus d'attaque contre la gendarmerie, M. Edmond Tardé demande énergiquement « la réorganisation du jury et de ses attributions. Le respect du jury, dit-il, est à ce prix. »

On sait que nous n'avons plus de chant national, et beaucoup de personnes se demandent avec une légitime anxiété quel air joueront les musiques militaires en réponse à l'hymne national de Perse ?

En souvenir de la révolution du 24 mai et pour montrer toute la joie que nous avons d'en avoir décidé fin avec les commandants et les hommes du 4 septembre, un fantaisiste propose d'adopter, comme chant national, l'air si connu :

Allez-vous-en, gens de la nocé.
Allez-vous-en, chacun chez vous.
C'est à examiner.

De curieux détails intimes sur le shah :

Le *Times* raconte qu'étant dans la splendide propriété du duc de Sutherland à Trentham, Hekeern-el-Memalik, son grand-maître des cérémonies, voulait absolument que le duc fit rassembler les paysans des environs pour les faire danser devant son maître.

Sa hauteur, à ce qu'il paraît, éblouie par les splendeurs de Stafford-House, et par le nombre des visiteurs de distinction reçus par le duc, prit à part le prince de Galles, et lui dit qu'il regretta vivement pour le pauvre duc sa fin prochaine ; car un pareil sujet, était trop dangereux, et le fils de la reine serait dans un court délai forcé de lui faire trancher la tête.

LETTER DE PARIS

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix.)

Paris, 3 juillet 1873.

Les récents faits par plusieurs journaux sur ce qui se serait passé dans le conseil des ministres, faisaient craindre que M. le duc de Broglie ne vint à ne pas repousser, avec toute l'autorité nécessaire, la proposition de M. Dufaure, au sujet des lois constitutionnelles. Le langage du Français autorisait à redouter quelque faiblesse. Mais heureusement il n'en a rien été. Vous avez vu que le vice-président du conseil des ministres, en quelques courtes et fermes paroles, a fait voter l'ajournement de toute discussion sur les lois constitutionnelles.

Le ministre a été chaleureusement applaudi par toutes les fractions de la majorité. Cette majorité a été, au vote par assis et levé, d'au moins 100 voix.

Un ajournement à six mois, dans cette époque de l'imprévu, c'est un enterrement, comme l'a dit M. Dufaure; M. Thiers n'a pas dissimulé son désappointement de ce résultat de la séance.

Il a, au contraire, vivement satisfait le monde financier, qui est enchanté de rester six mois sans discussions irritantes, six mois, par le temps qui court, étant beaucoup pour les affaires.

Le gouvernement craint beaucoup que l'Assemblée n'ait pas le temps, avant ses vacances, de voter la seconde partie du projet de loi sur la réorganisation militaire; il faut trois délibérations; il est vrai que la première et la troisième ne sont pas souvent longues.

On a distribué aujourd'hui aux députés la proposition déposée par une cinquantaine de membres de la gauche et de

l'extrême gauche pour l'abrogation de l'article de la loi sur la presse du 27 juillet 1849; cet article soumet la profession de crieur, de vendeur ou de distributeur sur la voie publique d'écrits imprimés, à une autorisation préalable des préfets. Cette proposition est motivée par des déclamations banales sur la liberté illimitée de la presse et s'appuie sur ce mot de Mirabeau : *Eteuffer un écrit, c'est tuer la raison elle-même*. Comme si la raison se trouvait dans tout écrit quelconque ! Il est bien évident que cette proposition n'a aucune chance d'être adoptée.

Le *Journal des Débats*, se faisant le plagiaire des feuilles radicales et communardes, débite aujourd'hui, dans une lettre, soi-disant écrite de Bayonne, les plus odieuses calomnies contre les pèlerinages; qu'il présente comme n'étant que des manifestations politiques; il prétend s'appuyer sur l'opinion d'un légitimiste éclairé. Ce légitimiste ressemble beaucoup aux catholiques qui écrivent dans les *Débats*.

Il y a déjà été publié beaucoup de récits de la journée du 20 juin à Paray-le-Monial. Vous lirez encore avec intérêt un autre compte-rendu de cette mémorable journée dans un opuscule de 32 pages, publié chez Victor Palmé, sous ce titre : *Paris et la France devant le Sacré-Cœur le 20 juin à Paray-le-Monial*. L'auteur est M. l'abbé Bonnaire, un ecclésiastique distingué du Jura.

P.S. Aucune nouvelle importante n'a circulé aujourd'hui à la Chambre; les couloirs sont presque déserts.

Demain, la commission de décentralisation entendra la lecture du rapport de M. de Chabrol, relativement à l'électorat municipal.

Les témoins de M. Paul de Cassagnac pour son duel avec M. Ranc, sont : MM. Blanc et Feuillant. Ceux de M. Ranc ne sont pas encore connus. Les quatre témoins ont eu, ce matin, une première entrevue. Le jour et le lieu du combat resteront secrets.

M. Thiers se dispose à partir pour les eaux.

DE SAINT-CHÉRON.

LETTER DE VERSAILLES

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix.)

Versailles 3 juillet.

Les débats d'hier ont été d'une importance exceptionnelle, beaucoup moins à cause de l'ajournement prononcé, que par les tendances qu'il a révélées et qui désormais, nous l'espérons, seront la base de conduite du gouvernement. Le dissentiment qui s'était produit entre la droite et le centre droit pouvait entraîner de graves conséquences. Le centre droit, obsédé par un sentiment de conviction exagéré, avait cru pouvoir accepter la mise à l'ordre du jour des projets de lois constitutionnelles; cette demande de mise à l'ordre du jour émanant de M. Thiers n'avait qu'un but: diviser la majorité sur le terrain politique, tâcher de faire proclamer la République, provoquer la démission d'une partie du ministère et peut-être même du maréchal Mac-Mahon, et ressaisir le pouvoir; la droite, qui montre un grand sens politique uni à une grande modération de conduite, a compris; aujourd'hui pas plus qu'à l'époque de la commission des Trente, elle n'a voulu prêter la main à une intrigue qui pouvait compromettre l'œuvre du 24 mai. Il est à remarquer, en effet, que les embarras créés par M. Thiers au gouvernement actuel, proviennent précisément de la faute commise par le centre droit en votant ce fameux article 3 que M. Thiers avait présenté à la commission des Trente et contre lequel la droite avait protesté avec tant d'esprit politique; cet article déclarait que le gouvernement présenterait des projets de lois constitutionnelles sur lesquels l'Assemblée aurait à se prononcer; c'est en vertu de cet article que M. Thiers a présenté ces projets, et que M. Dufaure, dans la séance d'hier, a pu mettre l'Assemblée en demeure d'avoir à se prononcer.

A l'époque de la commission des Trente, le centre droit crut pouvoir se séparer de la droite, et le résultat de cette politique qu'il nommait la politique des circonstances a été le dépôt des projets dont M. Dufaure réclama la mise à l'ordre du jour; le centre droit peut juger de la faute qu'il commit à cette époque, en votant la mise à l'ordre du jour. Le centre droit continuant cette même politique, tombait dans une nouvelle faute, qui, cette fois, est irrémédiable. La droite, par son énergique attitude, a ramené le centre droit à une appréciation plus exacte de la situation. M. le duc de Broglie a compris le péril, et son discours d'hier a donné satisfaction aux scrupules de la droite, et prouvé combien étaient fondées les objections de nos amis. Le plan de M. Thiers, grâce à la résistance de la droite, aux résolutions acceptées enfin par le centre droit, a été complètement déjoué.

Sans la droite, M. le duc de Broglie et ses amis étaient englobés dans une intrigue Thieriste, qui détruisait tout l'effet de l'acte parlementaire du 24 mai; c'était la confusion, l'inquiétude, la division renaissant, tout était compromis et dès lors tout était perdu.

La droite a sauvé la situation, et c'est elle, on peut le dire, qui profite de la bénédiction du succès remporté par le ministère. C'est avec une politique de franchise et de sincérité sans provocation, comme sans faiblesse, que le gouvernement a mérité de voir la confiance du pays et de l'Assemblée grandir autour de lui, la séance d'hier l'a prouvé. M. le duc de Broglie a pu juger par l'accueil qu'il a reçu et par la majorité qu'il a soutenue, que c'est en se maintenant sur le terrain purement conservateur, en dehors de toute préoccupation de parti, qu'il pourra triompher de toutes les intrigues tendues autour du cabinet par les partisans de M. Thiers.

On croit que la Chambre se prorogera du 20 au 25, d'après les appréciations des députés, et sauf incidents imprévus la discussion sur la réorganisation tiendra cinq séances; celle sur la première partie de la loi municipale en occuperait cinq autres; la loi sur la Légion d'Honneur en occuperait une, divers autres projets en tiendraient deux ou trois, en tout une quinzaine de séances après lesquelles l'Assemblée prendrait ses vacances.

Aujourd'hui, la séance est ouverte à 3 heures, un léger incident se produit à l'ouverture au sujet d'une fautive interprétation de l'art. 6 du règlement, faite hier à la tribune par M. Dufaure. Le président M. Buffet dit qu'il est vrai, en effet, que l'art. 61 ordonne de transmettre les projets de gouvernement aux bureaux, mais cet article est modifié par l'art. 10 en vertu duquel les projets sont renvoyés aux bureaux, conformément aux ordres de l'Assemblée. M. Dufaure répond qu'il n'a pas entendu incriminer les intentions du Président, mais que tous les jours, des projets sont renvoyés aux bureaux. M. Buffet : « je n'ai attribué à M. Dufaure aucune mauvaise intention. La proposition des projets constitutionnels avait une importance exceptionnelle, le devoir du président était de ne mettre ses projets à l'ordre du jour que lorsqu'il pensait qu'ils étaient conformes aux sentiments de l'Assemblée. »

ROUBAIX -- TOURCOING ET LE NORD DE LA FRANCE

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix.)

Le *Journal officiel* publie l'avis suivant :

Le ministre de la guerre ayant décidé que le prochain appel des engagés conditionnels d'un an, aurait lieu le 1^{er} novembre 1873, les divers opérations qui se rapportent à cet appel seront effectuées aux dates suivantes :

Les demandes d'engagement des jeunes gens qui se trouvent dans les conditions de l'art. 33 de la loi (bacheliers et élèves des écoles) et les demandes d'admission à l'examen prévu par l'art. 34 devront être adressées aux préfets, du 15 juillet au 31 août prochain.

Les examens professionnels commenceront le 11 septembre et devront être terminés le 25 du même mois. (Les programmes de ces examens ont été publiés dans le *Journal officiel* du 3 novembre 1872.)

Le montant de la prestation devra être versé chez les préposés de la Caisse des dépôts et consignations, trésoriers-payeurs, généraux ou receveurs particuliers des finances) du 26 septembre au 18 octobre.

Les actes d'engagement seront reçus du 20 au 31 octobre, de manière que la mise en route puisse s'effectuer à la date ci-dessus indiquée du 1^{er} novembre.

Les engagements ne pouvant être conclus avant l'âge de 18 ans, les jeunes gens nés le 1^{er} novembre 1855 et postérieurement ne seront pas admis à bénéficier du volontariat d'un an. Ceux qui auront atteint l'âge de 18 ans avant le 1^{er} novembre 1873, pourront être reçus à se faire visiter et à passer, s'il y a lieu, les examens professionnels, sauf à ne contracter l'engagement que le jour où ils auront l'âge requis.

On nous prie d'informer le public que les numéros sortis des emprunts de 300,000 et de 392,000 ce dernier connu sous la dénomination d'emprunt de 400,000 contractés pendant la guerre par la ville de Roubaix sont remboursables à la Caisse municipale à partir du 15 juillet présent mais non le 1^{er} comme on l'a annoncé précédemment.

Le *Moniteur de l'Armée* nous annonce la nomination du général de division Lecointe, comme inspecteur général de l'infanterie du 5^e arrondissement militaire.

Nous sommes heureux de cette bonne nouvelle, car ce brave officier a laissé les meilleurs souvenirs dans le département, soit comme colonel du 73^e de ligne, soit comme commandant en chef du 22^e corps de l'armée du Nord.

Le Président de la République, qui sait apprécier les vertus militaires, a confié ce haut commandement à cet officier supérieur qui était disponible depuis la fin de la guerre. (*Mémorial*.)

Les débats de l'affaire Meunier, Lobert, Thorol et François Houzé ont été terminés devant la Cour d'Amiens, à l'audience du mardi 4th juillet. L'arrêt sera prononcé à l'audience du samedi 12 juillet prochain.

Mgr. Monnier, évêque de Lydda, est arrivé hier à Lille pour y passer une dizaine de jours. Sa Grandeur est descendue à l'hôtel de la place du Centre.

M. l'abbé Deslaur, vicair de Saint-Denis, est nommé curé de Saint-Jean-Baptiste à Saint-Eloi.

M. Dezitter a passé 15 ans à Dunkerque comme professeur au collège M. de la Dumes, vicair à Saint-Jean-Baptiste et à Saint-Eloi.

M. le général de Bellocourt vient d'être chargé de l'inspection générale du 20^e arrondissement d'infanterie, comprenant le 8^e de ligne à Calais; le 33^e à Arras; le 43^e et le 53^e, tous deux à Lille; et le 1^{er} bataillon de chasseurs à St-Omer.

On nous demande l'insertion de la lettre suivante :
Roubaix, 4 juillet 1873.
Monsieur le Rédacteur,
En rapportant hier, dans votre chronique locale, l'empoisonnement accidentel qui a eu lieu rue des Longues-Haies, vous dites :
« La femme Vanwezemala, ménagère, demeurant rue des Longues-Haies, voulant faire prendre un purgatif à son fils, âgé de onze ans et demi, envoya quérir chez un pharmacien de la Grande-Rue une potion à cet usage; malheureusement elle fit demander à la pharmacie du sel d'oselle, sans en indiquer l'usage; or, la femme Vanwezemala avait confondu avec du sel anglais. »

Nous venons vous déclarer, Monsieur le Rédacteur, qu'aucune personne ne s'est présentée chez nous, de la part de madame Vanwezemala pour acheter du sel d'oselle.

Nous vous prions, Monsieur le Rédacteur, d'insérer notre lettre dans votre prochain numéro et d'agréer nos sincères salutations.
Dessenoit,
Pharmacie, Grande-Rue.
FONTAINE,
Pharmacie, Grande-Rue.

Un procès-verbal a été dressé hier contre le sieur Henri Haubourg, marchand de Roubaix, pour avoir exposé en vente, place de la Liberté, de la viande, reconnue impropre à la consommation.

Une vache, d'une valeur de 700 fr., a été volée hier soir entre onze heures et minuit, dans le domicile de M. Delfosse, au Fresnoy. On recherche activement l'auteur de ce méfait.

Hier, le nommé Henri Bruyck, âgé de 30 ans, en descendant l'escalier de sa demeure rue des Longues-Haies, a fait une chute dans laquelle il s'est fracturé le bras gauche.

M. le directeur des frères de Saint-Gabriel à Tourcoing a perdu hier, entre sept et huit heures du soir, rue du Vieil Arbre, un portefeuille contenant quatre billets de cent francs et dix billets de cinq francs; ainsi qu'un mandat non acquitté sur la caisse municipale de Lille.

Une récompense de cent francs est promise à celui qui rapportera l'objet perdu au bureau du *Journal de Roubaix*.

Un casassez rares est présenté le 2 juillet à Tourcoing. Il n'a été fait, dans cette journée, à l'état-civil, aucune déclaration de décès; ni de naissance. Aucun mariage n'a été célébré à cette date.

En vertu d'un mandat d'extradition, la police de Tourcoing a remis ce matin à la gendarmerie belge, le nommé De Beuver, charretier, récemment condamné par la Cour d'appel de Gand à deux années de prison pour escroqueries. Cet homme s'était réfugié à Tourcoing depuis un mois.

Le nommé Joachim Delsaux, âgé de 18 ans, a été écroué ce matin à la maison d'arrêt de Lille, sous l'inculpation de vol. Cet individu avait dérobé une montre en or qui a été retrouvée cachée dans sa chaussure.

Hier, le sieur Briffaut, garde-champêtre de Leers, accompagnant une voiture chargée de grès, lorsqu'il arrivait sur le territoire de Neuville, un individu nommé Prosper Favier, avec lequel le garde avait déjà eu quelques démêlés, se jeta sur lui, sans provocation aucune et le renversa dans un fossé qui borde la route; en même temps il s'empara de la canne à épée de l'agent et voulut l'en frapper, mais il n'en eut pas le temps, plusieurs personnes étant intervenues.

Quoique les faits se soient passés sur le territoire belge la gendarmerie s'en est chargé, et elle a adressé un rapport au parquet de Lille, sur les actes de violence dont il s'agit.

Deux jeunes gens de 22 ans, MM. Oelen et Caillet, le premier originaire du Nord, l'autre du Pas-de-Calais, viennent de trouver la mort en Algérie à la suite d'un triste accident. Ils étaient arrivés depuis quelques jours à Alger au séminaire des Missions d'Afrique. Les élèves se baignaient sur la plage qui borde l'établissement, quand l'un d'eux fut enlevé par une vague de fond.

MM. Oelen et Caillet s'élançant pour le sauver, mais ils furent entraînés au large, pendant qu'un troisième sauveteur ph. s. d. ureux M. Hamahon, réussissant à ramener au bord l'élevé qui a été la cause involontaire de ce malheur.

On lit dans le *Progress du Nord* :
Une triste nouvelle, qui se veut hier, de Saigon (Cochinchine) : Un de nos jeunes concitoyens, M. Barrois, Barrois, parti de Paris dix mois pour un voyage, est arrivé au moment où il vient de succomber dans cette ville aux suites d'une dysenterie. La nouvelle de son mort a été télégraphiée par son compagnon de voyage, M. A. Gache.

Cette perte sera vivement ressentie à Lille, où le caractère sympathique de M. Carlos Barrois lui avait gagné de nombreux partisans.

Un envoi de quelques spécimens de l'art indien a été fait récemment par M. Barrois au musée de sa ville natale.

Nous avons raconté il y a quelques mois le suicide de Mlle B. de Dunkerque, qui, dans un accès de fièvre, s'était précipitée du haut de l'église dans la mer. Cette jeune fille avait disparu emportée par les courants, sans qu'il fut possible de la retrouver.

Hier matin, des pêcheurs de la plage de Chyvelde ont trouvé un cadavre de femme que le mer avait jeté dans la nuit. Par ses vagues profondes dans l'eau, la malheureuse créature n'avait plus de physiologie humaine; les ongles, les crânes et les poissons avaient complètement dévoré les chairs; le crâne n'avait plus un seul cheveu.

Les vêtements et un mouchoir de poche marqués aux initiales de la jeune fille ont révélé que c'était le cadavre de Mlle B., que son père est allé faire rélever ce matin pour lui rendre les honneurs funéraires.

Nous trouvons dans la *Liberté* d'aujourd'hui deux faits divers qui intéressent le département du Nord et que nous reproduisons sous toute réserve.

Voici le premier :
« Lundi, dans la soirée, trois soldats de la garnison de Cambrai regagnaient la ville, lorsque, entre Escaudouvres et Cambrai, ils firent rencontre d'une douzaine d'ouvriers briquetiers. Une querelle, dont on ignore la cause, s'étant engagée, une lutte s'en suivit dans laquelle les militaires furent désarmés et battus; l'un d'eux fut même si cruellement qu'on a dû le transporter à l'hôpital et que son état n'est pas sans inspirer de vives inquiétudes. »

Une enquête est ouverte à ce sujet.
Le second récit de la *Liberté* est ainsi conçu :
« A une heure et demie du matin, les gardiens de la paix du poste de Valenciennes, en faisant bien voir une ronde sur le quai du Marché-Naut, entendirent des distinctions des rélements plaintifs partant de la berge du quai. »

Ils se dirigèrent immédiatement vers l'endroit où ils parvinrent les cris et virent une femme étranglée à l'aide d'un mouchoir bleu violemment serré sur le cou. Elle demeurait le mouchoir et s'apercevant que la femme donnait encore quelques faibles signes de respiration, ils lui administrèrent les premiers secours sans pouvoir la faire revenir à elle. La femme étranglée a été transportée à l'Hôtel-Dieu, où elle a été admise d'urgence, salle Saint-Maurice, lit n. 23. On n'a pu tirer d'elle aucun renseignement, et son état paraît désespéré. »

Cette malheureuse a-t-elle été victime d'un odieux guet-apens ? A-t-elle eu qui est plus probable, est le triste courage de se donner elle-même la mort de cette horrible façon ? C'est ce que la justice ne tardera pas à découvrir. On a trouvé sur elle une porte monnaie contenant la somme de 50 centimes, un acte de naissance et un passeport qui portent l'état civil de Marie Joséphine Hayot, âgée de trente-sept ans, née à Sully-au-Bos (Nord) le 10 août 1836. La justice informe.

Le nommé Joschim Delsaux, âgé de 18 ans, a été écroué ce matin à la maison d'arrêt de Lille, sous l'inculpation de vol. Cet individu avait dérobé une montre en or qui a été retrouvée cachée dans sa chaussure.

Hier, le sieur Briffaut, garde-champêtre de Leers, accompagnant une voiture chargée de grès, lorsqu'il arrivait sur le territoire de Neuville, un individu nommé Prosper Favier, avec lequel le garde avait déjà eu quelques démêlés, se jeta sur lui, sans provocation aucune et le renversa dans un fossé qui borde la route; en même temps il s'empara de la canne à épée de l'agent et voulut l'en frapper, mais il n'en eut pas le temps, plusieurs personnes étant intervenues.

Quoique les faits se soient passés sur le territoire belge la gendarmerie s'en est chargé, et elle a adressé un rapport au parquet de Lille, sur les actes de violence dont il s'agit.

Deux jeunes gens de 22 ans, MM. Oelen et Caillet, le premier originaire du Nord, l'autre du Pas-de-Calais, viennent de trouver la mort en Algérie à la suite d'un triste accident. Ils étaient arrivés depuis quelques jours à Alger au séminaire des Missions d'Afrique. Les élèves se baignaient sur la plage qui borde l'établissement, quand l'un d'eux fut enlevé par une vague de fond.

MM. Oelen et Caillet s'élançant pour le sauver, mais ils furent entraînés au large, pendant qu'un troisième sauveteur ph. s. d. ureux M. Hamahon, réussissant à ramener au bord l'élevé qui a été la cause involontaire de ce malheur.

Faits Divers

« VOL CONSIDÉRABLE AU MINISTÈRE DES FINANCES. — On lit dans le *Négociant* :
« Le ministre des finances a été plusieurs heures député quelque temps avec ses employés auxiliaires. On se rappelle l'affaire Dupuy et David. »

« Vous un candidat à tous les postes :
« Dans le bureau de la libération de l'emprunt 50/0, dont le chef est M. de Valenciennes, étaient deux employés, les nommés S... et C... Tous les titres déposés par le public au guichet dudit bureau passaient par leurs mains. Or, l'un d'eux était sur le point de contracter mariage avec une jeune fille d'une famille très-honorable... »
« Pour être agréé des parents, le futur devait être possesseur d'un million 1,000 fr. de rentes. Ne les ayant pas, il se trouva